

FESTIVAL DE LA RANDO du Club Alpin Français de Nancy à MARON (54230)

REGLEMENT DU CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

Le Club Alpin de Nancy, domicilié 5 rue Saint Julien à Nancy, membre de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, organise, le dimanche 27 avril 2025, le Challenge Inter-Entreprises, ci-après dénommé "les organisateurs".

Le Challenge Inter-Entreprises est une manifestation sportive et festive réunissant des équipes de 3 à 6 personnes appartenant à des entreprises publiques ou privées, des collectivités publiques, des écoles ou universités ou des groupements militaires, ci-après dénommées "les participants".

Les participants prennent part à des randonnées sur des circuits de 7, 14, 21, 32, 50 ou 100 kilomètres. Les distances sont données à titre indicatif, sous réserve de vérifications kilométriques.

Pour les 50 et 100 km, chaque membre de l'équipe doit être majeur et appartenir à l'entreprise ou l'entité inscrite au challenge.

Le club se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions pour des raisons de sécurité en tenant compte de l'ordre des inscriptions.

1. LES CONDITIONS GENERALES.

Un poste de secours sera présent le dimanche de 8h à 18h sur le site de Maron et pourra intervenir sur les différents circuits, si besoin. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels pendant toute la durée de la manifestation. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et les risques corporels soit par leur licence sportive soit par une police individuelle responsabilité civile.

Les organisateurs, ayant procédé à l'inscription des participants, déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis par les entités participantes, les spectateurs, et plus généralement toute personne présente sur le site de la manifestation et tout au long des parcours, du fait de sinistres dont ils ne seraient pas directement à l'origine.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après l'épreuve. Il est cependant déconseillé de laisser des objets de valeurs dans les véhicules.

Il s'agit de randonnée, non de trail, ni de course. Pour favoriser cet esprit, le Club met en jeu 6 lots, un pour chacun des parcours avec les pondérations suivantes : l'âge, le taux de mixité de l'équipe et la distance cumulée parcourue (cf. document en annexe). L'équipe qui aura le meilleur score après pondération sera déclarée victorieuse.

Chaque entité participante s'engage par sa signature sur le formulaire d'inscription à ce que les membres de son équipe aient pris connaissance des règlements du Festival et du Challenge Inter-Entreprises.

Les droits d'inscription par personne et les horaires sont les suivants :

Circuit	Tarif en euros	Horaires des randonnées libres	Horaires des randonnées accompagnées
Enfants jusqu'à 12 ans	Gratuit		
Circuit 7 km	5 €	à partir de 7h30 jusqu'à 15h30	9h30, 10h30, 13h45 et 14h30
Circuit 14 km	6 €	à partir de 7h30 jusqu'à 14h30	8h30, 9h15 et 13h30
Circuit 21 km	8 €	à partir de 7h30 jusqu'à 11h30	9h
Circuit 32 km	10,00 €	à partir de 7h30 jusqu'à 8h30	8h15
Circuit 50 km	20,00 €		6h
Circuit 100 km	55,00 €		

La date limite d'inscription est fixée au 20 mars 2025.

Le règlement de la participation au Challenge Inter-entreprises se fait obligatoirement par virement ou par chèque, en précisant l'ordre pour la facture.

L'organisation se réserve le droit de modifier un parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques. En cas d'alerte météo orange, suppression totale de la manifestation. Les équipes prennent connaissance des consignes avant le départ.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute ou partie de la manifestation, les entités participantes peuvent prétendre sur demande au remboursement de 50% de leurs droits d'inscription. La différence sert à financer les frais engagés par les organisateurs. L'absence au départ d'une équipe inscrite ou d'un membre d'une équipe ne donne droit à aucun remboursement à l'entité participante.

En cas de non-respect du parcours ou des consignes données par les organisateurs en cours d'épreuve, l'entité participante concernée est automatiquement disqualifiée.

Les organisateurs sont généralement reconnaissables par le port d'un tee-shirt du Club alpin bleu.

Lors de son inscription, chaque participant se fera remettre un bracelet au poignet, qui lui permettra d'avoir accès à une collation sur les points relais.

Pour les 21, 32 et 50 km accompagnés, le repas du déjeuner sera tiré du sac, à la charge de chaque participant et sous la responsabilité de l'animateur du Club Alpin s'agissant de l'heure et du lieu.

Les membres des équipes des entités participantes autorisent les organisateurs à utiliser à des fins promotionnelles toute image ou vidéo prises à l'occasion du Challenge.

2. LES DIFFERENTS CIRCUITS.

2.1. Circuits 7, 14, 21 et 32 kms.

Dans la mesure où les parcours sont balisés, les équipes peuvent soit intégrer un groupe encadré, soit rester autonomes en suivant les balises.

2.2. Circuit de 50 kms.

Départ dimanche 27 avril 2024 à 6h00 de la salle des BOSQUETS à MARON.

Il est demandé d'arriver au moins ½ heure avant pour le contrôle des inscriptions et la remise des dossiers.

Tous les participants marchent groupés et s'engagent à suivre l'allure définie par le chef de course **(5 km/h avec arrêt de 10 mn à chaque relais)** ce qui fait une moyenne de 4.5 km/h pour les 20 premiers km. A l'issue des 20 premiers kilomètres, les participants parcourront les km restant à une allure libre. Ils suivront les flèches noires pour rejoindre le relais du parcours du 32 km La partie de l'itinéraire commun avec les 32 km fait l'objet de 3 contrôles à 3 des 4 relais de ravitaillement jusqu' à l'arrivée à MARON.

L'arrivée est prévue à la salle des Bosquets de Maron entre 15h00 et 17h00 suivant l'allure adoptée individuellement pour parcourir les derniers km.

2.3. Circuit de 100 kms.

2.3.1. Déroulement et règlement de l'épreuve.

Départ Samedi 26 avril 2025 à 14h00 depuis la place Stanislas à Nancy.

Il est demandé d'arriver au moins ½ heure avant pour le contrôle des inscriptions et la remise des dossiers au siège du Club, 5 rue Saint Julien à Nancy. Le départ sera donné à 14h00 précises.

Tous les participants marchent groupés et s'engagent à suivre l'allure définie par le chef de course **(5 km/h avec arrêt de 10 mn à chaque relais)** ce qui fait une moyenne de 4.5 km/h pour les premiers km, non compris les arrêts prolongés pour se restaurer qui sont au nombre de 3.

Les marcheurs qui ne pourraient pas pour des raisons diverses suivre l'allure du groupe devront abandonner. Un véhicule suiveur les rapatriera.

A l'issue du petit déjeuner, les participants parcourront les 25 km restant à une allure libre. Ils suivront les flèches noires pour rejoindre le relais du parcours du 32 km La partie de l'itinéraire commun avec les 32 km fait l'objet de 2 contrôles à 2 des 3 relais de ravitaillement jusqu' à l'arrivée à MARON.

L'arrivée est prévue à la salle des Bosquets de Maron entre 13h00 et 16h00 suivant l'allure adoptée individuellement pour parcourir les derniers 25 km.

A l'arrivée un finisseur sera remis aux marcheurs ainsi qu'une boisson.

2.3.2. Sécurité.

A chaque pause de 10 mn tous les 5/ 10 km un véhicule assurera le ravitaillement (fruits- biscuits- sandwiches et boisson froide et chaude) et accueillera ceux qui abandonnent.

Cette voiture sera en liaison avec le chef de groupe, lui-même en liaison avec la personne chargée de fermer la marche. Ceci pour éviter la dispersion du groupe et la perte éventuelle de marcheurs en pleine nuit.

La voiture et le chef de groupe seront équipés également d'un téléphone portable afin d'avertir les secours en cas d'accident.

Il est expressément recommandé à chaque participant de signaler et surtout de s'assurer qu'il a bien été entendu, s'il veut s'arrêter avant le relais.

Les marcheurs devront être pris en charge par une tierce personne à l'issue de la marche et ne pas reprendre la route depuis MARON.

UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA MARCHE SPORTIVE DEVRA ÊTRE PRODUIT A L'INSCRIPTION.

2.3.3. Matériels et conseils.

Cette épreuve n'est pas une course, mais c'est cependant une marche exceptionnelle pour la majorité des participants et qui nécessite de ce fait un entraînement à la marche tout terrain de longue durée.

Une voiture est prévue pour transporter vos sacs (affaires de rechange), le ravitaillement (relais) et pour prendre en charge d'éventuels abandons .

Des aliments énergétiques et boissons seront distribués aux 2 points de passages lors des 25 derniers km.

Le problème des chaussures est sans doute le plus important. Des chaussures robustes, montantes et imperméables sont conseillées, mais si le temps est sec, des chaussures plus légères, souples et confortables de type jogging seront utiles sur les parties de routes. Prendre deux paires semble l'idéal. **Dans tous les cas, ne pas venir avec des chaussures neuves.**

Prévoir des affaires de rechange (chaussettes- tee shirt) en cas de pluie et de quoi vous protéger du froid durant le trajet de la nuit.

Ne pas surcharger les sacs. Vos affaires personnelles (rechange et vêtements chauds, trousse à pharmacie) seront transportées par le véhicule accompagnateur. Une dizaine de kg semble un maximum à ne pas dépasser, afin de faciliter les manipulations aux relais.

Il est également de votre intérêt de bien connaître votre couple pieds /chaussures et à protéger les orteils plantes et talons avec de l'élastoplast, les masser avec de la crème antifrottements.

Pour le parcours nocturne se munir **impérativement d'une lampe frontale, d'un gilet réfléchissant et d'un sifflet.**

Une bouteille thermos isotherme peut être portée dans le sac à dos et pourra être remplie à l'étape du repas du soir pour le parcours de nuit.

Annexe : critères et pondérations du challenge

Les critères et pondérations pour désigner l'équipe vainqueur du challenge sont les suivants.

1. La distance cumulée parcourue.

Nombre de kilomètres parcourus et cumulés par les membres d'une même équipe divisé par le nombre de membres de l'équipe. Ne seront pas pris en compte les 50 premiers kms en cas d'abandon sur le 100 kms.

2. Le taux de mixité de l'équipe.

Nombre de membres		Répartition de mixité			
6		0-6	1-5	2-4	3-3
5		0-5	1-4	2-3	
4		0-4	1-3		2-2
3		0-3		1-2	
Points pour l'équipe	au 7 kms	0	1	2	3
	au 14 et 21 kms	0	2	5	6
	Au 32 et 50 kms	0	4	9	12
	au 100 kms	0	10	20	30

3. L'âge.

Age		Pondération		
		7 et 14 kms	21 et 32 kms	50 et 100 kms
Espoirs $\leq$ 23 ans		0	0	0
Seniors $\leq$ 35 ans		1	1	2
Masters M0 et M1	> 35 et $\leq$ 45 ans	1	2	4
Masters M2 et M3	> 45 et $\leq$ 55 ans	2	4	6
Masters M4 et M5	> 55 et $\leq$ 65 ans	3	5	8

Source des catégories d'âge : fédération d'athlétisme.